032 476 61 74 administration@grandfontaine.ch www.grandfontaine.ch

Grandfontaine, mai/juin 2024

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE



Séance d'information

VALLÉE DES DINOSAURES















ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE Mardi 25 juin 2024 à 20h00 heures Halle de gymnastique de Grandfontaine

Ordre du jour

- Nomination de deux scrutateurs.
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2024.
- 3. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Grandfontaine.
- 4. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023, voter les dépassements budgétaires.
- 5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal **www.grandfontaine.ch**. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

VACANCES ANNUELLES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le bureau communal sera fermé du :

22 juillet au 18 août 2024

En cas d'urgence, le Maire Sylvain Quiquerez se tient à votre disposition au 079 822 35 38.

Le Conseil communal vous souhaite un bel été.



VOTATIONS ET TRANSMISSIONS



Les votes par correspondance sont relevés jusqu'au dimanche à 9h50.

Si vous votez par correspondance, il est utile de rappeler les points suivants :

- Glisser les bulletins de vote dans l'enveloppe de vote (petite)
- Signer votre carte de légitimation
- Insérer la carte de légitimation dans l'enveloppe de transmission (grande)

Si ces trois points ne sont pas respectés, les bulletins de vote sont détruits à réception.

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE SUR LES CHEMINS AGRICOLES

Le Conseil communal vous prie de faire preuve de respect mutuel sur les chemins agricoles. Plusieurs incivilités ont dernièrement été signalées aux autorités. Les automobilistes doivent maintenir une vitesse adaptée en fonction des autres usagers.





Vivre en toute sécurité dans son propre foyer et y demeurer le plus longtemps possible ? Bénéficier d'un service de transports pour vos déplacements médicaux ? Profiter d'une aide d'urgence pour la garde de votre enfant malade ?

Si ces prestations suscitent votre intérêt ou réveillent votre curiosité, n'hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne afin d'obtenir plus d'informations et découvrir l'ensemble des aides à dispositions.

La Croix-Rouge jurassienne s'engage chaque jour pour que ces services essentiels améliorent la qualité de vie et renforcent l'autonomie des personnes au sein de notre communauté. Si vous ou vos proches voudriez bénéficier de ces services, devenir membre ou bénévole et contribuer à ces causes vitales, la Croix-Rouge jurassienne se tient à votre disposition au 032 465 84 00 ou info@croix-rouge-jura.ch.

Grâce à votre soutien, ces programmes peuvent continuer à changer des vies!